CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Direction des Routes et de l'Aménagement
Service Entretien et Exploitation des Routes

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture et transport de matériaux de types graves non traitées et matériaux recyclés pour l'entretien des routes départementales et du domaine public fluvial du département de la Charente

0.1 - Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026F0367
Date limite de remise des plis	14 / 12 / 2026 à 17 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Direction des Routes et de l'Aménagement
Service Entretien et Exploitation des Routes
Adresse : 31 boulevard Emile Roux
CS 60 000
16917 ANGOULEME CEDEX 9
Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : Florian MIGNON - Chef de secteur entretien des routes

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et transport de matériaux de types graves non traitées et matériaux recyclés pour l'entretien des routes départementales et du domaine public fluvial du département de la Charente**

Le marché a pour objet la fourniture et le transport de matériaux de types graves non traitées destinés au reprofilage et à la réparation des rives de chaussée et du domaine public fluvial. Il comprend également la fourniture et le transport de matériaux recyclés pour l'entretien des accotements de chaussée.

Lot	Code CPV - Libellé CPV
Lot n°1 : ADA Aigre	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°2 : ADA Chabanais	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°3 : ADA Jarnac	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°4 : ADA La Rochefoucauld	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°5 : ADA Montmoreau	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°6 : Fleuve Charente	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats
Lot n°7 : Matériaux recyclés	14212000-0 : Granulés, gravillons, sable fin, cailloux, gravier, pierraille et pierre concassée, mélanges de pierres, de grave et autres agrégats

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture et transport de matériaux de types graves non traitées et matériaux recyclés pour l'entretien des routes départementales et du domaine public fluvial du département de la Charente
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
Structure	7 lots
Lieu d'exécution	le réseau routier et fluvial du département de la Charente
Durée	48 mois
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	100 € par jour de retard
Variation des prix	Révisables (formule)

Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 7 lots :

N° Lot et libellé	Forme du contrat
Lot n°1 : ADA Aigre	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°2 : ADA Chabanais	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°3 : ADA Jarnac	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°4 : ADA La Rochefoucauld	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°5 : ADA Montmoreau	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°6 : Fleuve Charente	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT
Lot n°7 : Matériaux recyclés	à bons de commande sans minimum et avec maximum - montant maximum 200 000,00 € HT

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.lacharente.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)
- Cadre du mémoire technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marchespublics.lacharente.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références (FCS, PI, TIC, Moe, MI)	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Autres justificatifs	
DUME	*DUME*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*- Acte d'engagement, cadre joint à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).* *- Dans le cas d'un groupement conjoint, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;* *- En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter cet acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre, en sus des renseignements exigés par l'article R2193-1 du Code de la commande publique :* *- Une déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1 et 2, L8221-3 et 5, L8251-1, L5221-8 et 11, L8231-1, L8241-1 et 2 du Code du Travail ;* *- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.* *Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.*
Cadre du Bordereau des prix unitaires (BPU)	*- Bordereau des prix unitaires, cadre joint à compléter ;*
Sous détails des prix unitaires et décomposition des prix forfaitaires	*- Un sous détails du/des prix unitaire(s) et décomposition du/des prix forfaitaire(s) suivants :* ▪ *Lot 1 à 5 : prix n°11, 12, 14 et 21* ▪ *Lot 6 : prix n°13 et 14* ▪ *Lot 7 : prix n°11 et 21* *Tout sous-détail de prix unitaire ou prix forfaitaires demandé ci-dessus donnera le contenu du prix distinguant :* *- Les déboursés ou frais directs ;* *- Les marges pour risques et les marges bénéficiaires*
Cadre du Détail estimatif destiné au jugement des offres (DEJO)	*- Détail estimatif destiné au jugement des offres, cadre joint à compléter ;*
Mémoire technique justificatif	*- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Il comporte notamment les éléments suivants :* ▪ *Description de l'organisation de l'entreprise pour la fabrication des granulats* ▪ *Description de l'organisation de l'entreprise pour assurer la fourniture des* ▪ *granulats* ▪ *Mesures mise en œuvre pour réduire les émissions de GES (gaz à effet de* ▪ *serre) dans la fabrication des granulats* ▪ *Gestion des déchets*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.lacharente.fr.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Adresse postale	Adresse physique
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE **PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P** **Service de la commande publique** **31 boulevard Emile Roux** **CS 60 000** **16917 ANGOULÊME CEDEX**	**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE** **PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P** **Service de la commande publique** **36 rue de l'Arsenal** **Bureau 1.06** **16000 ANGOULÊME**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	Le critère "prix" sera examiné au regard du document financier (DPGF, DE ou DEJO) valorisé par le candidat. La note attribuée s'établira selon la formule suivante : Note = Nbre de points affecté au critère x (prix le plus bas / prix proposé par le candidat)
2. Valeur technique (20 %)	Le critère "Valeur technique" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique. Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la valeur technique, les principes généraux suivants seront adoptés : 0 : Absence de document ou document non-conforme 0,3 : Document peu détaillé ne répondant que partiellement 0,6 : Contenu acceptable avec réserves mineures 0,9 : Contenu satisfaisant 1 : Contenu très détaillé et pertinent
- Description de l'organisation de l'entreprise pour la fabrication des granulats (10 pts)	- la provenance des granulats - la méthodologie de fabrication des différentes granulométries - la capacité de production des différentes granulométries - la fourniture des fiches techniques produits (FTP)
- Description de l'organisation de l'entreprise pour assurer la fourniture des granulats (10 pts)	- la méthodologie de contrôle interne pour assurer la fourniture de granulats aux normes demandées dans le présent DCE - les moyens matériels et humains affectés au contrôle interne - les moyens matériels et humains pour assurer les livraisons - la réactivité de l'entreprise entre la réception de la commande et la livraison
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Le critère "Performances en matière de protection de l'environnement" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique. Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la performances en matière de protection de l'environnement, les principes généraux suivants seront adoptés : 0 : Absence de document ou document non-conforme 0,3 : Document peu détaillé ne répondant que partiellement 0,6 : Contenu acceptable avec réserves mineures 0,9 : Contenu satisfaisant 1 : Contenu très détaillé et pertinent
- Mesures mise en œuvre pour réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) dans la fabrication des granulats (5 pts)	- utilisation de matériels électriques ou moins énergivores en carburant - utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (biocarburants, …) - recyclage des eaux de lavage, autoconsommation d'électricité via panneaux photovoltaïques, …
- Gestion des déchets (5 pts)	- fourniture d'un SOGED cohérent et adapté au marché - fourniture d'un SOPRE cohérent et adapté au marché

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. CONCLUSION DE LA CONSULTATION

- **Documents à produire par le candidat retenu**

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.
Il devra joindre les mêmes documents pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre.

Toutefois, vous pouvez mettre ces pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise. Ainsi vos acheteurs pourront y accéder, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture de ces attestations. Et vous recevrez vos notifications 10 jours plus tôt.
Mettez votre RIB, votre KBIS, votre attestation d'assurance, votre NOTI-2 (charges sociales et fiscales), et votre attestation semestrielle (Urssaf), en ligne.
Pour cela connectez-vous sur AWS-Entreprises.com, puis faites " GESTION / Attestations ".

- **Signature du marché**

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement **à l'aide d'un certificat électronique** au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;

- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique **au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »)**.

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Rappels important :

- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.

- Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCAP, CCTP, DPGF, mémoire technique,…) devant être simplement listées dans ce document.

- La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marchespublics.lacharente.fr**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@lacharente.fr

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Poitiers
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
Téléphone : 05.49.60.79.19
Courriel : ta-poitiers@juradm.fr
Télécopie : 05.49.60.68.09
Site internet : http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : Mme Caroline MELEARD ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021